



Audience du SNALC avec MME Anne Laure Arino, nouvelle DASEN des PO

Administration : MME La DASEN, M.Le Secrétaire Général

Pour le SNALC : Karim El Ouardi 2nd degré, Delphine Bernard AESH, Yazid Rachid 1^{er} degré, Laurent Miffre 2nd degré, Julie Simonetti 1^{er} degré.

Préambule :

Le SNALC souhaite la bienvenue à la nouvelle DASEN des PO et se félicite qu'une femme soit nommée à la tête de la DSDEN des PO pour la première fois. Le SNALC rappelle qu'il a été le seul syndicat à positionner des femmes compétentes en tête de listes pour tous les corps lors des dernières élections professionnelles. Cette stratégie a, en outre permis au SNALC de devenir le 1^{er} syndicat chez les AESH et AED, 2^{ème} chez les personnels du second degré certifiés, agrégés, plp, peps, cpe, psyen, 3^{ème} chez les professeurs des écoles et chez les personnels administratifs de santé et sociaux.

1^{er} thème abordé AESH / PIALS :

Le SNALC précise que les PIAL sont une catastrophe, plusieurs élèves par classe, pas de formation, des AESH fatigués. Le SNALC dénonce un saupoudrage d'accompagnement, le manque de respect pour les enfants. Le mensonge fait aux parents. Les AESH ne peuvent pas accéder à toutes les formations sur GAIA. Les fins de mois sont difficiles. L'augmentation du prix de l'essence pour les déplacements pèse sur le budget. Le SNALC a réclamé la création d'un statut pour pouvoir sortir les AESH de la précarité. Aussi, le SNALC a soulevé la question de l'augmentation de la quotité de 24 heures à 35 heures pour les AESH qui le souhaitent.

Mme La DASEN envisage une augmentation de la quotité, sur le temps de repas en primaire. Une réunion est prévue avec le PIAL de Saint Exupéry. Le SNALC réaffirme son rejet des PIAL, et revenir à un AESH par enfant notifié.

Le SNALC fait part du mécontentement de certains directeurs de coordonner les AESH. Il faut réorganiser le système afin de rémunérer au mieux les coordonnateurs et référents en laissant la possibilité aux AESH les mieux formés et aguerris de postuler sur ce type de fonctions.

MME La DASEN va mettre en place des outils statistiques pour opérer de meilleurs choix de pilotages.

Par ailleurs, Le SNALC insiste sur les droits des AESH, à qui on demande des remplacements d'AED, ou de secrétariat. Les situations d'Elne et de St André ont été soulevées.

Le SNALC évoque la question du non-renouvellement et dénonce la violence avec laquelle cela est fait : on reçoit un recommandé ! le SNALC revendique un entretien avec le coordonnateur PIAL à minima. Le SNALC demande les chiffres de non-renouvellement. Beaucoup d'AESH arrivant à 6 ans d'ancienneté attendent de savoir si elles seront CDIées. Et bien souvent plus vous êtes âgés, moins au vous renouvelle le contrat, c'est inadmissible !

2 eme Thème, le premier degré :

Le SNALC demande si tous les collègues qui assistent à des RIS peuvent les déduire des animations pédagogiques ?

MME La DASEN indique qu'elle n'a pas d'information contraire. Le SNALC la remercie de respecter la réglementation en vigueur, ainsi tous les PE peuvent continuer à déduire 3 RIS de leurs animations pédagogiques.

Le SNALC dénonce le profilage des postes en CP-CP1 dédoublé en éducation prioritaire . Pour le SNALC, tout PE qui a obtenu le concours est habilité à enseigner de la maternelle au CM2. MME La DASEN est d'accord avec notre argumentaire et nous renvoie à des lignes de gestion académique. Le SNALC les conteste et a saisi le conseil d'état.

Entre autre, le SNALC rappelle son attachement à la mixité sociale en dénonçant l'assouplissement de la carte scolaire qui a vidé des établissements publics les enfants de catégories CSP + et réclame l'option Catalan pour toutes les écoles du département. Cela permettrait de mettre fin aux stratégies d'évitement des parents qui ont vite fait le choix de mettre leurs enfants dans d'autres secteurs proposant cette option. Le Catalan étant dans notre département un vecteur essentiel du mieux vivre ensemble.

Par ailleurs , nous remercions MME La DASEN qui nous rassure quant aux situations d'Opoul, Caudies, et Maury. Il n'y aura aucune fermeture en milieu rural.

3 eme Thème : Le collège : la technologie et les heures de soutien en français et mathématiques.

Le SNALC indique son opposition formelle à la suppression de la technologie et son souhait de voir privilégier une heure de français et une heure de maths à tous les élèves de 6eme.

La DASEN indique que les 4 heures d'EIST pourraient passer à 3 heures. Elle invite les chefs d'établissement à privilégier les professeurs de français / mathématiques du collège qui ont les compétences nécessaires pour assurer le soutien. Les professeurs de technologie

pourraient faire du soutien, à la marge sans y être obligés pour sauver provisoirement leurs postes. Pour ce qui est d'une intervention des PE dans les établissements du secondaire, cela peut se faire à géométrie variable sur la base du volontariat et localement.

Mot de la fin :

Le SNALC appelle à la grève le mardi 31 janvier refusant de négocier le départ à 64 ans.

Le SNALC remercie la nouvelle Dasen pour la qualité des échanges et l'élan nouveau qu'elle semble souhaiter insuffler.

Le SNALC la jugera uniquement sur les actes. Nous lui avons tendu la main. Nous serons force de proposition tout au long du mandat. En revanche, nous irons à chaque fois dans la rue quand les prises de décisions n'iront pas dans le bon sens.

Le SNALC reste attaché à un enseignement de qualité, exigeant pour tous, partout sur le territoire. Il revendique une véritable revalorisation pour tous les personnels sans contrepartie ! Fort de ses résultats lors des dernières élections, il ne fera aucune concession !

A Perpignan, le 27 janvier 2023